

# Les souvenirs de jeunesse d'Antoine de Polier

Autor(en): **Polier, Antoine de**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LES SOUVENIRS DE JEUNESSE

D'ANTOINE DE POLIER

(*Suite.*)

La santé du corps retablie par la grace de Dieu, mon cher Pere qui pensoit fort bien et qui, considerant qu'il avoit une tres nombreuse famille et un bien tres mediocre a laisser a ses enfans, ne vouloit pas qu'ils fussent sans rien faire et sans avoir de vocation particuliere, me fit comprendre qu'il falloît, a bon escient et par une application redoublée, réparer le tems considerable que ma longue et fâcheuse maladie m'avoit fait perdre, et que quoique mes camarades eussent sur moi l'avance de deux ou trois ans, pendant les quels ils avoient acquis des connoissances dans le temps que j'avois oublié le peu que je pouvois sçavoir, avec les talens dont Dieu m'avoit doué et un peu de bonne volonté, je pouvois les rattraper et regagner mon ancien rang; ce qui m'ettoit d'autant plus essentiel, qu'en bon Pere, il croioit que l'etude ettoit le meilleur et le plus sur party que j'eusse a prendre; sans vouloir decider encor si ce seroit, pour l'ettat ecclesiastique, le barreau ou quelques autres sciences que je me vouërois, mais qu'il ettoit disposé a faire les plus grands sacrifices pour avancer mes etudes et me procurer tous les secours necessaires; penetré des bontés de ce tendre Pere, je me jettai à ses pieds, j'embrassai ses genoux, et lui promis que je fairois l'impossible pour profiter des bons et sages conseils qu'il me donnoit et reprendre et pousser le fil de mes etudes. Mon cher Pere avoit trop d'esprit d'experience et pensoit trop bien, pour n'être pas convaincu que Lausanne, n'étoit assurément pas un lieu propre pour ce redoublement d'occupations qu'il exigeoit tres sagement de moi; aussi il se décida a conferer avec Monsieur le Professeur

Polier, mon cher oncle, pour examiner sous la direction de quel maître on pouvoit me placer pour avancer mes etudes et reparer promptement le tems perdu.

Un proposant de l'Accademie nommé Monsieur Main, homme tres capable, excellent humaniste et qui avoit tres bien reussi auprès de divers disciples qu'il avoit eu, ce monsieur se decida a former une pension de jeunes gens de famille dans une maison assez grande et comode qu'il possedoit a Morges<sup>1</sup>; comme ce petit gymnase dans lequel il se bornoit a six ou huit disciples au plus, n'ettoit d'un côté pas fort dispendieux et de l'autre, vû l'excellente methode et l'assiduité du maître, tres propre a faire faire les plus grands progrès, meritoit assurément la preference, aussi mon cher Pere prit la peine d'aller a Morges pour conclure avec Monsieur Main et convenir du jour que je me rendrois dans ma nouvelle station; ce qui fut a quelques jours de là, c'est a dire a la fin de juillet 1726. J'avois besoin de tomber en de si bonnes mains, vû le prodigieux retard de mes etudes elementaires; cependant le peu de tems que je pouvois y rester, voulant rattraper par la promotion en eloquence le rang que j'avois perdu dans le college et ne pouvant le faire qu'en mars ou juin 1727, il falloit une diligence extreme et ne pas perdre un seul moment. Aussi Monsieur Main y prit peine, car par l'institut de sa pension il avoit disposé les choses de maniere que nous avions dans chaque 24 heures d'hyver deux levers et deux couchers. Nous dinions a onze heures et demie, et soupions avant sept; la devotion faite, nous ettions au lict a 8 heures; a une heure et demi après minuit, un mortel reveil-matin avec un bruict et un affreux carillon nous reveilloit; il falloit se lever; nous trouvions la chambre chaude, une bonne et copieuse soupe nous donnoit un dejeuner capable

<sup>1</sup> Pierre Main possédait la maison qui porte actuellement le n° 5 de la rue des Alpes, à l'angle de la rue du Lac (plans de Morges de 1737).

de reparer nos forces et nous mettre en état de nous appliquer à l'étude, jusques à 6 heures précises que nous retournions au lit, jusques à 8 heures qu'on nous reveilloit, pour reprendre nos études jusques après 11 heures qu'on dinoit; nous allions d'une heure à trois, prendre nos leçons hors de la maison, écriture, arithmétique, musique, etc.; à 3 heures nous revenions à la maison étudier jusques à 7 heures au plus tard, qu'on soupoit. Ainsi de suite tous les jours hors le dimanche, qu'étant allés le samedi au lit après 10 heures, nous nous levions à 7 h.  $\frac{1}{2}$  pour déjeuner et aller au sermon. Tous nos momens aussi bien employés et surveillés par un maître excellent et qui suivoit la meilleure méthode, me firent faire des progrès étonnans et tels que je parus avec honneur dans les examens et gagnai même un rang plus avantageux que celui que j'avois eu avant ma maladie.

Je revins à Lausanne à la fin de may 1727, et fus promu en éloquence; ma santé s'étant bien fortifiée par la grace de Dieu, et mon cher Pere m'ayant donné pour Precepteur Monsieur le Proposant Collet<sup>1</sup> qui passoit pour ce qu'il y avoit de mieux dans notre Académie, je fis de bonnes études en éloquence et philosophie; je montai en philosophie à Paques 1729; j'eus le bonheur d'être l'un des disciples favoris de feu Monsieur Frederic de Traitorens<sup>2</sup>, très célèbre et excellent professeur, et j'acquis dans les diverses parties de la philosophie des connoissances assez poussées, et une espèce de consideration pardessus mes camarades, ce qui me valut comme je le dirai cy après une distinction des plus honorables. Je montai l'an 1732 en théologie et je perdis mon tems où fis très peu de progrès la 1<sup>re</sup> année;

<sup>1</sup> C'est peut-être Jost-Abraham Collet, diacre à Romainmôtier en 1744, puis pasteur au Lieu, à Ste-Croix et à La Sarraz; doyen de la classe d'Yverdon de 1763 à 1766, mort en 1780. (H. V.)

<sup>2</sup> Frédéric de Treytorrens, 1688-1737, professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne à partir de 1726.

un jeune theologien se croit un petit docteur, qui peut se passer de conseils et de direction, et se conduire par lui-même; d'ailleurs seduit par des camarades qui ne le sont d'etudes que de nom, mais qui le sont de fait de faineantise, dissipations, souvent même de debauches. Mon cher Pere allarmé de me voir perdre malheureusement mon tems et ne point suivre Monsieur Fornery, un excellent camarade d'etude qu'il m'avoit donné, se determina a me tirer de Lausanne et sur le bien que M<sup>re</sup> la Bannerette Tillier<sup>1</sup>, ma mareine, lui avoit dit de M. Niclaus Duncky, pasteur de Stettlen, à une petite lieue de Berne, ministre de la campagne de ma mareine, mon Pere me plaça chez cet excellent homme qui s'ettoit fait beaucoup d'honeurs en disputant plusieurs chaires de professeur à Berne. Je passai dans cette gracieuse retraite une annéë et demi, pendant laquelle je fis de bonnes etudes. J'assistai aux disputes<sup>2</sup> pour les chaires de grec, et d'eloquence, devenues vacantes, la 1<sup>re</sup> par la mort de Monsieur Dapples le pere<sup>3</sup>, et la 2<sup>e</sup> par celle de Monsieur Clerc le fils<sup>4</sup>; la 1<sup>re</sup> fut donnéë au fils<sup>5</sup> du deffunt et la 2<sup>e</sup> a Monsieur d'Arnay<sup>6</sup> qui avoit pretendu contre Monsieur Dapples, qui ettoit client très protegé de la famille de Messieurs

<sup>1</sup> Salomé de Muralt, née en 1682, épousa en 1699 Jean-Antoine Tillier (1673-1731), banneret de Berne en 1717, trésorier du Pays allemand 1723. (F. DE MULINEN.)

<sup>2</sup> Les « disputes » pour la repourvue des chaires de Lausanne avaient lieu à Berne, devant le Conseil de l'instruction publique (Schul-Rath) de cette ville. (H V.)

<sup>3</sup> Jean-Pierre D'Apples, D<sup>r</sup> méd., professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne de 1703 à 1734.

<sup>4</sup> Jaques-Philibert Clerc, fils de Jean-Pierre Clerc, était en 1733 professeur d'Eloquence dans la chaire occupée précédemment par Abraham Ruchet.

<sup>5</sup> Jean-François D'Apples, pasteur aux Croisettes, fut nommé à la place de son père et installé comme professeur en mars 1734, mort en mai 1772. (H V.)

<sup>6</sup> Jean-Rodolphe d'Arnay, du Deux-cents de Lausanne, fut installé en août 1734 comme professeur d'Eloquence et de Belles-Lettres en même

Sinner, qui le pousserent au point d'en faire un jeune Professeur qui apportoit dans le lycée académique plus d'esperances pour la suite, que de lumieres et de fonds pour le present, mais qui n'a jamais pû se defaire d'un certain ton pedant et scholastique qu'il avoit pris pendant le cours de ses etudes dans la capitale.

Je fus invité a paroître dans la dispute pour la chaire de belles-lettres. Je le fis *honoris gratiâ* et j'eus le bonheur d'obtenir mon but, car je remportai un temoignage tres avantageux, et cette dispute me fit beaucoup d'honneur, au point que plusieurs de mes bons amis et patrons regretoient que je n'eusse pas serieusement pensé a me mettre sur les rangs et a offrir mes services. Mais ce qui me fit honneur et me tourna fort a compte c'est que Monsieur Roy<sup>1</sup>, second pasteur de l'église françoise ettant dans un ettat de langueur qui ne lui permetoit pas de faire ses fonctions et ne trouvant personne qui put s'en charger, à moins que de les faire venir a grands frais du Pais de Vaud, les Seigneurs de la Curatelle dont j'avais l'honneur d'être connu m'inviterent a m'en charger; Monsieur De Trey<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> Pasteur et mon cher patron, me facilita cette corvée autant qu'il le put; de mon côté je demandai à l'accademie de Lausanne que les sermons que je prononcerois à Berne, et desquels soit Messieurs les Professeurs en theologie de Lausanne, soit Monsieur De Trey

temps que de Gymnasiarque en principal du Collège. Ce professeur d'Arnay, que Polier juge bien sévèrement, n'était pas sans mérite. Il était un des amis de cœur du Dr Tissot. Ch. Eynard, en parlant du principal ouvrage de d'Arnay (*Traité sur la vie privée des Romains*), ajoute : « On l'a beaucoup copié sans lui faire l'honneur de le nommer. »

(H. V.)

<sup>1</sup> Bêat-Louis Roy, fils d'Albert Roy, professeur de théologie à Lausanne, diacre français à Berne 1732 à 1786, après avoir été pasteur sufragant au Mont-sur-Lausanne et pasteur à Burtigny; il est mort en 1749 pasteur à Vullierens.

(H. V. et F. DE M.)

<sup>2</sup> Auguste de Trey, diacre à Payerne, diacre de l'Eglise française de Berne en 1714, 1<sup>er</sup> pasteur de cette église en 1720, mort en 1756.

(H. V. — F. DE M.)

m'auroient donné les textes, me fussent comptés comme autant de preliminaires accademiques, ce qui me fut accordé et avança beaucoup cette partie de mes etudes ; je fis aussi avec M. Dunky un petit cours de theologie en lisant ensemble les elemens de la saine doctrine de Gurtéler (Gürtler)<sup>1</sup>, auteur qui avait ecrit suivant la nouvelle methode et avec goût et simplicité. Enfin je lus un excellent ouvrage sur l'elloquence de la chaire.

Ces diverses etudes finies je revins à Lausane en juin 1733 ; mais les distractions sans nombre que mes parens, mes amis, mes diverses connoissances dans l'un et l'autre sexe m'occasionnerent, loin d'avancer mes etudes, les retardaient considerablement et me firent comprendre que je soutiendrois difficilement la bonne reputation que j'avois apportée de Stettlen.

Il m'est arrivé, pendant mon sejour dans cette paroisse allemande quelques petites aventures que je crois devoir rapporter, quand ce ne seroit que pour eguaier ces petits mémoires.

Je n'habitois assurément pas le païs de la jubilation en fait de galanterie, et il m'arriva une aventure desesperante pour un jeune homme de 20 ans. Il y avoit dans la paroisse un de ces bons campagnards qui vivant dans sa chaumiere, eguaient ses prés et cultivant ses champs ettoit plus heureux que le plus riche avare ou l'ambitieux le plus intrigant. Il avoit une campagne a un bon quart de lieue de la cure, de l'autre côté de la petite valée et en face de l'église. Il portoit le nom d'une tres ancienne famille qui avoit figuré dans la

<sup>1</sup> Nicolas Gürtler, de Bâle, a enseigné en Allemagne et en Hollande. Il a publié en 1702 un *Svstema theologiae propheticae* et des *Institutiones theologiae* (2<sup>e</sup> édition en 1732). Il professait une orthodoxie réformée mitigée, se rattachant à l'école du Hollandais Cocceius. (H. V.)

Republique, s'appellant von Ruffnacht, pere de deux filles tres jolies, elevées en paisanes et s'occupant sans cesse des travaux de la campagne, sous les yeux de leur cher pere. Quoique d'une fortune mediocre, mais honnette, elles ne pouvoient que trouver à s'etablir avantageusement. Nous vimes arriver un jour von Ruffnacht avec un jeune homme de fort bone facon ; c'ettoit son futur gendre qui venoient apporter leurs bamps de mariage à Mons<sup>r</sup> le ven. Pasteur pour etre publiés les trois dimanches suivants. Le pere de l'epouse, vener. vieillard, arrive un peu après, avec une tres large et venerable barbe qui jadis rousse, grisonnoit aujourd'hui et lui donnoit un air imposant et de bons conseils. Ce trio intéressant fut resçu tres gracieusement de Mons<sup>r</sup> le pasteur qui leur offrit un petit rafraichissement qui fut resçu de ces honnettes gens avec tous les temoignages de la bonhomie et de la gratitude. J'assistai a ce petit gueuleton où j'eus le bonheur de faire la conquette des vénérables papas et du jeune epoux. Ils me prierent avec politesse de vouloir accompagner Mons<sup>r</sup> le Pasteur qui leur avoit promis d'aller aux noces et la chose fut arrangéë sur ce pied là. Trois semaines apres, l'epoux et son futur beau-pere vinrent retirer les bamps de mariage et fixer le jour de la benediction et renouveler leur invitation obligeante. Deux jours apres le nombreux cortege arriva, se rafraichit et fut à l'eglise. La benediction nuptiale tres gravement prononcée, l'epoux embrassa en face d'eglise sa bien aimée et lui donna deux bons baisers : ce *more majorum*, me parut bien preferable à cette timide politesse de nos nouveaux mariés qui est sans energie dans un moment si interessant et dans lequel il est si naturel d'en mettre.

Après la bénédiction le cortege nuptial prit le chemin de la maison de von Ruffnacht ; la marche fut plus grave que de raison ; c'est peut être le ton que lui imprimoit la presence du ven. Pasteur. Nous fumes resçus par les coups de fusils ou



de pistolets que tiroient d'un moment à l'autre quatre grimauds qui avoient grand soin de se cacher et ne faire de bruit qu'avec leurs armes à feu. Nous trouvames une table dressée couverte de mets, simples mais bons et bien apprêtés ; le beure, la creme, les œufs, de petits poissons, de l'excellent salé, des pieces de fours, des fruits de la saison, du bon pain de ménage, beaucoup d'assez mauvais vin, furent servis en abondance et offerts de tres bon cœur. M. Dunky avait réglé mon present qui fut une paire de ciseaux, au bout d'une chaine d'argent tres legere, surmontée d'un petit crochet, le tout assorti à la petite fortune du donateur ; mais cette petite politesse fut resçue avec toutes les graces et la naifveté possible et me valut par ordre de l'epoux deux baisers légers et de pure politesse. Le repas d'abord grave et serieux devint insensiblement guai et tort bruiant ; mais bientôt un affreux orage qui se leva, des eclairs, des coups de tonneres qui se suivoient de près, une pluie des plus abondantes, et melée d'un peu de grele, un vent tres impetueux sembloient repandre la consternation dans cette joyeuse compagnie. Il falloit pour regagner Stettlen passer le Worb, espèce de torrent qui s'enflloit tout d'un coup extremement. On vint dire à Mons. le Pasteur qu'on craignoit vû l'extreme crue des eaux que le pont ou plutôt la planche ne fut emportée. Il devait le lendemain se trouver a Berne, ce qui fit qu'il quitta la table et profita du cheval que lui avoit envoie son granger ; il me dit de rester jusques au soir que je pourrois traverser le valon pour le rejoindre.

J'y consentis avec plaisir, d'ailleurs la bonne compagnie paroissoit le souhaiter ; les menestriers champetres arrivoient et j'étois bien aise de dançer un peu. Mon mentor parti, je restai et dançai avec de bonnes paisanes, assez jolies, l'epouse et sa sœur, en tous pais tres belles ; mais les unes et les autres ne pouvant me dire un mot ny entendre ce que je leur disois, il ne restoit pour moi que les yeux, les mains

et les pieds. Je m'en donnai a cœur joie et voiois approcher le moment de la separation avec une certaine peine, lorsque la pluie qui n'avoit pas cessé, redoubla au point que tout espoir de rejoindre ce soir mon cher Pasteur m'étant oté, on me fit dire par le pere de l'epouse qui avoit servi en France dans sa jeunesse que je coucherois à von Ruffnachtall, mais que je devois être bien sage; le tout me fut dit dans un françois tudesque a peine intelligible. Les plaisirs des jeunes gens furent abregés; on renvoia les menestriers, et quoiqu'on eut but et mangé tout le jour, on se mit à table pour souper après 7 heures, c'est-à-dire de grand jour. Je me trouvois beaucoup de rescources pour cette nouvelle scene, parce que tout ce qu'on nous servit, du salé, du laitage, des pieces de four, des bignets, du pain de menage par excellence, tout ettoit extremement de mon gout; il n'y avoit que le vin qui me repugnoit, aussi me montrai-je a cet égard très peu Suisse. Environ les neufs heures, après une conference entre les peres et les bonnes matrones, il fut conclud que l'epouse seroit enlevée, deshabilitée par sa mère et sa sœur, dans un lieu secret, et conduite avec beaucoup de misteres et de burlesques ceremonies dans le lit nuptial, ce qui fut executé. L'epoux qui avoit fait une courte absence pour donner lieu à cette simagrée revint avec toutes les apparences de la fureur la plus immoderée. Il parloit avec tant de vivacité et elevoit si fort la voix que je le crus dans un transport de frenesie, tant ses traits ettoient en convulsion; il s'agitoit avec les gestes les plus menaçans. Son beau-pere voiant l'espèce de terreur que me causoit cette extreme colerre m'en dit le sujet. Je compris que c'ettoit une comedie et que le rôle ettoit tres bien joué. Il eut recours aux larmes et nous pria avec toute l'apparence du desespoir, d'epouser sa querelle et de prendre a cœur ses interest en nous armant pour courir apres l'indigne ravisseur qui surement n'ettoit pas bien eloigné. Il me remit un gros

gourdin ferré dans le bout et pendant a un cordon de cuir, pour ereinter le perfide s'il tomboit sous ma main. Tous les hommes sortirent de la chambre et avec leurs armes et des lumieres faisoient beaucoup de bruits, tirant même quelques coups de pistolets. On chercha partout ce qu'on ettoit tres assuré de ne point trouver. Au milieu de tous ces mouvements l'epoux s'eclipsa, nous ne l'aperçumes plus et il fut aussi invisible pour nous que le prétendu ravisseur de l'epouse. Las de chercher et de ne rien trouver, il fut question de s'aller coucher. Nous rentrames dans la chambre, où nous avions diné, soupé et passé le jour, mais la table avoit été deservie et avec qu'elle tout ce qui avoit trait au manger et au boire. J'ettois assez en peine de scavoir où je coucherois et je ne voiois que le foin de la grange dont je pusse m'accomoder, lorsque mon truchement vint me dire que le sous-lict que je voiois tiré et approprié m'ettoit destiné, que je le partagerois avec Miss Elzpeth, sœur cadette de l'epouse.

Bel enfant de seize ans,  
Dru comme pere et mere,  
Beau comme un ange ou deux,  
Que le fils de celui qui sera son beau-père  
Pourra se dire un homme heureux.

Cette confidence me fit rougir jusques au blanc des yeux, et jeta dans mon ame un trouble que je ne puis exprimer. Le bon vieillard s'en appercu et pour diminuer le scandale il me dit que le pere et la mere coucheroient au grand lict, au chevet duquel la lampe resteroit alumée, que mon aimable compagne de couche auroit son drap particulier et moi le mien, que sous la même couverte nous ne pourrions point nous communiquer ; il y auroit beaucoup de temerité et même de malhonneteté a moi de l'entreprendre ou seulement d'y penser ; a quoi je promis de me conformer. Nous sortimes de la chambre où nous laissames la mère et sa fille cadette qui se coucherent ; un bon quart d'heure apres

Ruffnacht et moi nous en fimes autant, le pere apres avoir fait sa longue priere et moi la mienne, me tint sans doute les mêmes discours que m'avoit adressé son compère ; il ouvrit le coté du lict qui m'ettoit destiné, dans lequel je me glisai tres doucement pour ne pas reveiller la charmante Ellzepeth. Je m'enveloppai dans mon drap, et mon esprit et mon cœur le furent dans un tourbillon de pensées diverses et telles que les peut avoir en pareille posture un jeune homme de 20 ans.

Cette petite aventure tres sentimentale peint le caractère de franchise, de candeur et d'honneteté de ces estimables païsans, mille fois plus heureux que les petits maitres avantageux et souvent tres outreucidés qui les gouvernent.

(*A suivre.*)

F.-A. FOREL.

---

## LA FIN DE L'EMPIRE D'OCCIDENT

### ET L'ORIGINE DU MOYEN AGE

(Suite et fin.)

Le pouvoir politique sera représenté de plus en plus par le grand propriétaire foncier.

Le seigneur féodal tire son origine des seigneurs gaulois qui se fortifièrent à temps sur leurs domaines, des barbares et des brigands issus de la soldatesque et du service fiscal. Campés sur leurs terres patrimoniales ou usurpées, ils firent une rafle des malheureux qui fuyaient de tous côtés<sup>1</sup>, en proie à la terreur ou à la faim. Contre le pain et la sécurité ils les enchainèrent à leurs terres comme esclaves, colons ou satellites. Puis, l'Etat dissous, ils prélevèrent pour eux-

<sup>1</sup> *Ad Castella se conferunt... ad asyllum aliquod desperatione confugiunt.* Salvien V. 8.